

Trait d'Union

Journal municipal d'actualités et d'information de la commune de Rothau



*Pour les
générations futures*

N° 35 – Hiver 2017

- 3 ■ Édito
Au revoir Pierrot
- 4 ■ Les principales décisions du conseil municipal
- 5 ■ À vélo à Rothau... une nouvelle piste
- 7 ■ RD 1420
- 9 ■ Promenons-nous dans les bois
- 11 ■ AFP le Mesis
- 12 ■ Opération broyage
Mairie changement d'adresse temporaire
Rothau.fr fait peau neuve
- 13 ■ Fête foraine
Liste électorale
- 14 ■ Balade thermique
Réforme du PACS
- 15 ■ Réception annuelle municipale
Certificat d'hérédité
Changement de trésorerie
- 16 ■ Le mot de la Police municipale
Des nouvelles de la Croix-Rouge
- 17 ■ Cinéma le Royal et le jeune public
Le Royal toujours
Le Royal encore
- 18 ■ On a vu...
- 20 ■ Maison de retraite
- 22 ■ Panorama d'une 6^e saison réussie
- 23 ■ Dans nos écoles...
- 24 ■ Les oiseaux : de bons bio-indicateurs ! Le saviez-vous ?
Du côté des oiseaux dans la vallée de la Bruche

26 ■ Récré des aînés
Du côté des Religions...

27 ■ État Civil

28 ■ Calendrier des fêtes



Stationnement zone
bleue, mais pas que...

Travaux de rénovation
de la Mairie



Concours des maisons
fleuries

En couverture : 43 jeunes de 27 pays unis par la langue française ont planté un arbre au Jardin des Droits de l'Homme le 14 juillet.

TRAIT D'UNION

Mairie de Rothau
24, Grand'Rue
67570 ROTHAU
www.rothau.fr

• Directeur de la
publication :
Marc SCHEER

• Rédactrice en chef :
Claire BECKER

• Comité de Rédaction :
Catherine FERRY,
Jean-Michel FRÈNE,
Gérard HUG,
Martine KOENIGUER,

Marine NELLAN,
Françoise VERET,
Dominique VITU

• Photos :
Jean DUBOIS,
Jean-Michel FRÈNE,
Gérard HUG,
Maurice MARCHAL

• Conception et réalisation
Mairie de Rothau

• Tirage 900 Exemplaires

ISSN 1817-857X

« La jeunesse est le sourire de l'avenir devant un inconnu qui est lui-même ». Cette citation de Victor Hugo n'a, à mon sens, pas pris une ride et reste toujours d'actualité. En effet, les jeunes, de nos jours, ont toujours foi en l'avenir qui pourtant est plein d'incertitudes et qui, pour les plus âgés, est source d'inquiétude. Mais le rôle des adultes n'est certainement pas de freiner cet enthousiasme, mais au contraire d'accompagner le mieux possible cette jeunesse vers cet avenir incertain en leur faisant confiance. Je ne crois pas aux leçons de l'histoire, mais rappeler le passé permet une meilleure compréhension du monde dans lequel nous vivons. Un arbre vigoureux se dresse toujours à partir de profondes racines : c'est pourquoi évoquer le passé auprès des jeunes, c'est au fond, leur permettre de se forger un avenir riche et passionnant en s'appuyant sur des bases solides comme ces fameux droits de l'homme que nous essayons de promouvoir à travers notre jardin, à la gare de Rothau. Et pour illustrer ce propos, un bel exemple est venu de jeunes de Rothau qui, spontanément, ont décidé de se mobiliser au sein de notre commune et de mener des actions solidaires. Ceci doit nous encourager à poursuivre nos efforts envers nos enfants car, au pays d'Oberlin, l'éducation doit rester une priorité absolue.

Et puis, ce souci de l'avenir nous pousse à apporter tous nos soins à notre forêt, avec le désir de transmettre aux générations futures une forêt bien entretenue car c'est bien là une de nos richesses, ayant une influence considérable sur notre environnement. D'ailleurs, le succès récent de la projection du film « l'intelligence des arbres » a bien montré l'intérêt que vous portiez à la forêt. Quant à l'aménagement de la traversée de Rothau, les travaux continuent avec les services du département, et vous serez conviés, au cours de l'année 2018, à donner votre avis au cours d'une réunion publique, avec notamment, présentation de toutes les options possibles (en 3D) : votre participation sera déterminante quant au choix du tracé ! Enfin 2018 verra aussi le déménagement provisoire de la mairie au Château des espagnols pour permettre des travaux de mise aux normes et d'isolation de l'actuel bâtiment.

Ainsi vous voyez que les projets ne manquent pas à Rothau, et que malgré un budget communal restreint, bien préparer l'avenir reste notre principale préoccupation.

Joyeux NOËL et que l'année 2018 soit souriante !

Marc SCHEER.

Au revoir Pierrot

Il en est de ces personnages qui croisent votre chemin et, allez savoir pourquoi, avec eux tout va bien.



Rarement un mot plus haut que l'autre, ou alors c'est vraiment que les choses ne tournent pas rond. Toujours un sourire, un bonjour, un petit mot gentil. Toujours la joie de vous rencontrer et de discuter. Il en est de ces gens pour qui tout va toujours bien, même si eux aussi subissent les épreuves de la vie.

C'est ce souvenir que nous garderons de « Pierrot ». Toujours disponible, il savait écouter et prendre son temps. « Quand il était Maire et que nous avions le magasin, combien de fois des gens sont venus le voir pour des problèmes... » se souvient Yvonne, sa femme. « Plutôt que d'aller le voir à la Mairie, les gens venaient au magasin, c'était comme ça... il fallait qu'il soit disponible, il aimait ça ! »

Ce grand monsieur a joué un rôle immense dans la vie du village. Pendant 30 ans, il s'est attaché à gérer et à animer la vie de Rothau.

L'aventure municipale de Pierrot a commencé comme adjoint au maire en 1971. Devenu Maire en 1980, c'est en 2001 qu'il a quitté sa fonction avant d'être nommé Maire Honoraire de la commune. Passionné par son village, il a aussi été un président paternel au service de la Fanfare. Entré tôt dans le monde du travail, Pierrot en connaissait les contraintes et les vertus. Attentif et bienveillant, il savait transmettre son savoir-faire tout en restant fidèle à des principes de respect et de tolérance, avec une forme de détermination, que l'on retrouve tout au long de sa carrière professionnelle. Il a réussi à monter une entreprise unanimement reconnue dans notre région. Son sérieux et sa rigueur lui ont permis d'être pendant plusieurs décennies un entrepreneur recherché et respecté.

Engagé pour une certaine idée de la liberté, Pierrot n'en retirait pas de gloire personnelle. Son désir n'était pas de paraître mais de transmettre des valeurs auxquelles il croyait.

Parmi les innombrables images que nous garderons de lui, il y aura, à n'en pas douter, notamment la construction de l'école maternelle et l'achat du Royal transformé en salle polyvalente, mais aussi des épisodes plus dramatiques comme les inondations de 1990 et la tempête de 1999 et tellement d'autres moments à l'écoute des habitants de son village bien-aimé.

Nous aurons l'occasion de mettre son action en valeur prochainement. Au revoir Pierrot.

LES PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Juillet 2017

- Travaux de remplacement de la chaudière de la mairie: approbation du marché de travaux pour un montant de 17 545 € H.T.
- Travaux de remplacement du chauffage de l'école maternelle: approbation du marché de travaux pour un montant de 22 522,05 € H.T.
- Aménagement de la traversée de la RD 1420: approbation des conditions d'une concertation du public par l'organisation d'une exposition et d'une réunion publique.

Septembre 2017

- Travaux en forêt communale: création d'une place de dépôt en parcelle 13 pour un coût estimatif de 2 400 € H.T.

Octobre 2017

- Travaux en mairie: une subvention est sollicitée auprès du Conseil Départemental au titre du dispositif PALULOS pour la rénovation du 1^{er} étage de la mairie.

Novembre 2017

- Fusion du syndicat des communes forestières du secteur de Saint-Blaise-la-Roche et du syndicat des communes forestières du secteur de Schirmeck.



À vélo à Rothau... une nouvelle piste

Vous l'aurez constaté, le vélo a le vent en poupe. C'est le moyen de locomotion par excellence pour de petits trajets quotidiens ou pour des petites balades durant les beaux jours. Quand on partait sur les chemins... Quand on partait de bon matin... De nos jours, il n'y a guère plus que nos facteurs qui sont à bicyclette, s'il y a encore Francis et Sébastien, il n'y a plus de Fernand ni de Firmin, et de moins en moins de Paulette. Si la chanson est d'une autre époque, l'usage de la petite reine redevient à la mode, mais sa pratique a aussi beaucoup évolué. Peu sur plan technique : un cadre, un guidon, deux roues et une foultitude d'options plus ou moins utiles, plus ou moins onéreuses, plus ou moins pratiques. Ce qui a beaucoup changé en revanche, c'est le partage de la route entre les véhicules à moteur et les deux roues motorisés ou non. De plus en plus de véhicules, pour une cohabitation de plus en plus délicate et souvent, au détriment des plus vulnérables.



Si Strasbourg est la première ville cyclable de France, et la 4^e au monde, avec un total de 560 kilomètres de voies réservées, l'usage du vélo se perd dans nos campagnes, et particulièrement à Rothau. Au quotidien, avec la proximité de l'usine, la marche était bien suffisante. Aujourd'hui à Strasbourg, 16 % des habitants utilisent le vélo comme moyen de déplacement pour se rendre au travail. À Rothau, en y regardant de plus près, et selon les saisons, nous ne voyons guère que trois personnes, plutôt âgées qui se déplacent à vélo. Les autres deux roues sans moteurs sont souvent chevauchées par de petites têtes blondes... Force est de constater, hormis les VTT en forêt, que nous sommes loin d'une cité de vélo bien que le seul magasin exclusivement dédié aux vélos soit installé dans notre commune!

Désormais, pour aller au-delà des limites communales, il sera possible de rouler sur une piste entièrement dédiée aux bicyclettes, tricycles et autres engins à pédales ou encore trottinettes... bien que pour ce dernier moyen de locomotion la distance peut vite devenir rédhibitoire.

Initié par le Conseil Départemental, la mise en œuvre du tronçon reliant Fouday à La Broque passe inévitablement par chez nous et a été décomposée en 3 sous-sections :

- Traversée de la friche Steinheil pour relier La Broque
- Création du raccordement entre Rothau et le chemin

de la Folie, y compris plateau ralentisseur et raccordement à la Grand'Rue

- Chemin de la Folie jusqu'à Fouday



Pour ce qui concerne la traversée de la Friche Steinheil, le tracé est provisoire puisque le définitif sera essentiellement articulé autour de l'aménagement routier censé améliorer la traversée de notre bourgade. Les travaux, engagés sur cet espace, consistent à sécuriser en partie le cheminement cycliste par la mise en place de garde-corps à certains endroits, de mettre en place des buses en bétons pour faciliter les écoulements d'eau, de clôturer une partie du site et enfin, de border la piste par des merlons, sortes de petits talus infranchissable par des véhicules à moteurs et normalement suffisamment dissuasifs pour les piétons. Ici pour finir, pas d'enrobé bien lisse, mais la reprise du profil de circulation par du 0/20 bien compacté, itinéraire provisoire oblige.

Pour la partie menant au Chemin de la Folie, les travaux consistaient à la scarification et au reprofilage sur 20 cm maximum de la piste avec ouverture ou curage de fossé, mise en place de buses en béton et également mise en place de garde-corps à certains passages.



À la jonction de la Grand'Rue-RD1420 avec le Chemin de Solbach et avec le Chemin de la folie il était prévu du débroussaillage, des coupes d'arbres, de décaper de la terre végétale de décaissement l'itinéraire avec mise en œuvre d'une structure complète: GNT 0/60 + GNT 0/20 + BBSG 0/10 avec raccord en enrobé sur la chaussée existante avec découpage soigné et joints, pour les connaisseurs! Plus loin, la mise en forme de talus et d'accotements, la mise en place de 6 demi-barrières et celle de la signalisation appropriée termineraient l'aménagement. Ensuite, l'installation d'un dispositif ralentisseur par la création d'un plateau surélevé en enrobés de résistance élevée matérialiserait le croisement de la nouvelle piste cyclable avec la RD1420. Enfin, le raccordement avec la Grand'Rue aura nécessité des aménagements plutôt complexes alors même que la distance n'est pas la plus importante. Le dénivelé posant ici quelques problèmes, mais rien d'insurmontable. La mise en service est effective depuis mi-novembre même si des détails restent à régler.

Stationnement zone bleue, mais pas que...

Ca y est! Rothau, comme beaucoup de village alentours, a décidé d'instaurer du stationnement en zone bleue dans certaines de ses rues.

Le premier objectif est de permettre d'augmenter la rotation des véhicules, tout en conservant la gratuité. Concrètement, la durée de stationnement est limitée à une heures et devra être matérialisée par un disque installé dans le véhicule et visible depuis l'extérieur... le fameux disque bleu.



Au cours du second semestre 2017, deux réunions publiques ont rassemblé différentes personnes concernées par le sujet qui, selon que l'on soit professionnel, habitant d'un quartier ou simple usager non-résident, n'ont pas le même point de vue. Ainsi, parfois, quand il en va de notre propre confort, on peut ne pas comprendre les attentes de nos voisins. Quand on est commerçant et que les achats lourds ou encombrants sont le quotidien, on peut être exaspéré par le comportement de tel ou tel. Parfois, oisif observant le quotidien de sa fenêtre, on peut être amusé par les réactions souvent excessives observées en journée. Dans tous les cas, tous les avis sont bons à entendre, tous les points de vue sont acceptables, toutes les idées sont défendables mais au final, il est nécessaire de trouver un compromis utile à tous dans l'intérêt de tous ou au moins du plus grand nombre.

Vos élus sont plus ou moins d'accord avec l'une ou l'autre phrases entendues lors de ces rencontres : « Est-il vraiment nécessaire de mettre encore de nouvelles règles pour ça? Ces règles ne sont-elles pas faites que pour les besoins des commerçants? Qui dit que cela changera quelque chose au problème? Ne faut-il pas mieux faire confiance aux gens plutôt que de réglementer encore? » Oui, non, tout à fait d'accord, pas du tout d'accord... au jeu des sondages il y avait fort à parier que personne ne tomberait d'accord sur d'éventuelles mesures ou sur des comportements à adopter immédiatement pour régler les problèmes.

Justement de quoi parle-t-on exactement?

Le constat est clair : à certains endroits du village, à certaines heures, ou encore à certaines périodes de l'année, des difficultés se font jour quant à la circulation, au stationnement ou encore aux accès à certaines zones.

Là, tout le monde a en tête telle ou telle préoccupation personnelle. « Oui, devant chez-moi, c'est tous les jours pareils. « Il » gare sa camionnette juste devant la fenêtre et pour toute la journée. Vous croyez que c'est agréable? Et en hiver, sous prétexte de faire chauffer le moteur, même fenêtres fermées nous ne pouvons plus rester dans la cuisine ça vibre et ça sent les pots d'échappements ».

Plus loin : « Bien sûr que les gens peuvent aller dans son commerce, mais quand moi je rentre de ma journée de travail, je devrais aussi pouvoir stationner dans ma rue et puis, les gens ne savent plus marcher à pied. Il leur faudrait des drives pour tout! » Encore plus loin, « j'aime bien venir à Rothau mais c'est compliqué de se garer et en plus votre policier ne laisse rien passer... »

Ce ne sont là que quelques-uns des propos entendus, d'autres, très nombreux, sont nettement moins courtois et souvent emprunts d'une agressivité aussi inutile que stérile.

Alors, vos élus ont décidé de « traiter » le sujet au cas par cas. Pas question ici de prendre des décisions à généraliser. Tout d'abord autour de l'îlot commercial et derrière l'église, il a été décidé de convertir l'actuel stationnement simplement matérialisé en une zone bleue qui limite donc le temps de stationnement.



Pour ce qui concerne la Rue des Jardins, si des problèmes existent, c'est essentiellement aux entrées et sorties des enfants de l'école. Nous l'avons déjà dit, il n'y a pas de miracle, il faut que tout le monde y mette du sien. Si, par exemple, la collecte des déchets ménagers du jeudi matin pouvait éviter de coïncider avec l'arrivée des enfants à l'école, ce serait déjà une bonne chose. Pour ce qui concerne la cohabitation entre les riverains et les usagers des commerces, là encore, le stationnement ne pose guère de problème.

Seules quelques pointes d'affluences imprévisibles peuvent de temps à autre générer quelques tensions, mais cela ne dure guère. Enfin, comme cela a été rappelé par un participant au cours de la réunion publique sur le sujet, « les gens n'ont qu'à garer leur voiture chez eux, et les employés des commerces, utiliser les parkings plus loin, ça laissera des places dans la rue ». Sauf qu'à déplacer des voitures d'une rue à une autre, cela ne fait que reporter le problème sans vraiment le régler.

Un consensus s'est toutefois dégagé autour de la mise en place d'une zone de rencontre sur la totalité de la rue. Qu'on se le dise, bientôt, les piétons auront la priorité sur les bicyclettes elles-mêmes prioritaires sur les véhicules motorisés, eux-mêmes limités à 20 kilomètres heure. « C'est valable pour tout le monde? Même pour les livreurs? Le garde champêtre va avoir du travail... » cette phrase ponctuée d'éclats de rires reflète à elle seule la perception du problème. Selon que vous serez riverain ou visiteur, plutôt du matin ou d'après dix-neuf heures, l'accès vous semblera difficile ou plus tranquille. Veuillez toutefois noter que la rue

restera en sens unique et que cela s'applique à tous les moyens de locomotion, vélos compris!

Pour ce qui concerne la rue de Schirmeck, il en va de même. C'est essentiellement aux abords de l'école maternelle que se cristallisent les tensions. L'étalement des arrivées du matin complique le problème. Ici ce n'est pas tant le nombre de voitures que la durée pendant laquelle certaines stationnement de façon anarchiques. « Je suis obligé de laisser ma voiture devant mon garage sinon je ne peux pas sortir et c'est comme ça tous les matins et en plus, on ne peut rien dire... »

Voilà encore un témoignage qui met en lumière une évidence, c'est essentiellement des comportements inadaptés qui rendent les situations inextricables. C'est bien connu, il n'est pas possible de mettre un gendarme derrière tout le monde. Alors dans cette rue pour le moment, pas d'intention municipale particulière. Cela ne veut pas dire que vos élus ne seront pas attentifs sur ce point. Cela ne signifie pas non plus une baisse de vigilance de notre policier municipal.

RD 1420

Dans le cadre du projet d'aménagement de la Route Départementale 1420 le Conseil Départemental a décidé d'engager la concertation publique prévue par le code de l'urbanisme.



L'objectif de cette concertation est de présenter aux habitants, aux associations et aux autres personnes concernées l'état d'avancement des réflexions, tout en apportant des éléments de réponses à leurs préoccupations, et de prendre connaissance de leurs éventuelles observations. Une exposition sera ouverte durant quatre semaines dans notre commune. La visite de celle-ci vous donnera l'occasion de prendre connaissance de l'ensemble des données de ce projet tout en ayant la possibilité de poser vos questions et de présenter vos remarques et observations.

Depuis quelques mois maintenant, un travail préparatoire à cette concertation réunit des élus de La Broque et de Rothau à des membres de différentes administrations concernées par l'aménagement routier et ses conséquences, sous l'égide de la Cellule Etudes Générales et Prospectives du Secteur des Investissements Routiers du Service des Projets d'Infrastructures du Conseil Départemental du Bas-Rhin! Ne riez-pas, pour que le projet ait des chances d'aboutir, il faut qu'il soit bien structuré. Cela commence par une organisation bien claire de qui fait quoi, quand, comment et où. Chez-nous c'est pour bientôt. Venez nombreux faire part de vos propositions, poser vos questions. Soyez de véritables contributeurs, attentifs et constructifs. Quand le temps de la concertation sera passé, il sera trop tard.



Travaux de rénovation de la Mairie

Ce n'est pas trop tôt! Si la maison commune va faire l'objet de très importants travaux, c'est avant tout pour faire des économies d'énergies.

Le changement de la chaudière à fioul pour une installation au gaz de ville était programmé depuis de nombreux mois, mais c'est la casse définitive de l'ancienne installation qui a accéléré le mouvement. Par ailleurs, l'absence d'installations sanitaires suffisantes et satisfaisantes est une réalité peu compatible avec l'accueil du public. Pour vous en convaincre, le seul WC disponible est d'un modèle dont raffolent les musées tellement il est ancien. Pour ce qui est de tout le rez-de-chaussée, l'absence d'eau chaude transforme un simple lavage de mains en une épreuve glaçante, surtout l'hiver, d'autant que le seul lavabo existant est lui aussi d'un autre âge. Si nous ajoutons à cela une isolation inexistante et des fenêtres à ouvertures variables, il est certain qu'il est grand temps d'intervenir.

Des espaces revus pour une efficacité accrue

Rien de révolutionnaire dans ce projet. Le planning des travaux proprement dit s'étend de fin février à début novembre. Huit mois de chantier sont effectivement nécessaires pour réaliser l'ensemble du programme qui portera sur la totalité du bâtiment. Par exemple, les normes pour l'accueil des personnes porteuses de handicaps et à mobilité réduite imposent une reprise des accès. L'entrée actuelle devenant une entrée secondaire, l'entrée principale devant se faire par un sas sur la gauche du bâtiment. Ensuite, il s'agit essentiellement d'une redistribution des espaces. Tel bureau restera mais pourra être occupé de manière différente et peut-être par une autre personne ou encore, la salle du Conseil Municipal sera au rez-de-chaussée à droite en lieu et place des salles pour les associations.



Au-delà des aspects techniques et économiques, cette restructuration a pour but d'adapter les locaux aux

nécessités actuelles de services et d'accès aux personnes handicapées. Nous prévoyons un hall d'accueil plus fonctionnel.



L'espace sera agencé pour être plus pratique, en disposant des rangements nécessaires à un accueil rapide et efficace. Un véritable bureau de Police Municipale permettant, là aussi, d'accueillir du public sera immédiatement à proximité de cette entrée. Les bureaux du Maire et du CCAS trouveront également une nouvelle place, permettant à chacun d'être à la fois bien installé tout en disposant du calme et de la discrétion propices aux rendez-vous individuels. Ailleurs, le bureau de notre secrétaire de Mairie, un espace de travail pour les adjoints, une petite salle de réunion et un nouveau local pour le rangement des archives compléteront le côté gauche du rez-de-chaussée. Et de véritables commodités seront aménagées. L'eau chaude arrivera enfin! Nos agents disposeront de ce qui s'apparente à un minimum de confort.

Du nouveau pour les associations...

De l'autre côté, à droite lorsque l'on est en face du bâtiment, les deux salles seront réaménagées en un seul et grand espace. « Que vont devenir les bureaux de votes? » Il ne devrait pas y avoir de changement à ce niveau. Là aussi, du mobilier devrait permettre des aménagements aussi rapides que pratiques pour répondre aux besoins de la municipalité pour les réunions du Conseil Municipal, élections, mariages,

baptêmes républicains, et autres manifestations... ou encore réunions dont le nombre de participants ne suffit pas à remplir le Royal mais est quand même suffisant pour nécessiter plus que quelques places.



Dès lors, se posait la question de la cohabitation dans ces locaux d'activités civiques avec d'autres activités notamment associatives. À vrai dire, sur le papier, cela ne pose pas vraiment de problème, sauf que dans les faits, de petites tensions apparues au fil des ans nous

laissent à penser que le partage des espaces à cet endroit n'est peut-être plus la bonne solution. Il arrive que des réunions d'associations se tiennent en même temps qu'un Conseil Municipal. Si, aujourd'hui, disposant d'espace à des niveaux différents cela ne pose pas de problèmes, cela ne sera plus le cas par la suite. Il est arrivé que des utilisateurs d'une des deux salles du rez-de-chaussée entrent et traversent pour se rendre dans l'autre salle alors que s'y tenait une réunion. Il est arrivé que des changements dans le planning de tel ou tel rendent le télescopage d'utilisation inévitable...

Bref, nous réfléchissons au bien de tout le monde mais, n'oublions pas non plus la destination première de ces locaux !

Dans un second temps, une redistribution des pièces du premier étage devrait permettre la création de nouveaux espaces. S'il n'est pas question de supprimer le logement existant, à l'heure où ces lignes noircissent le papier, différentes options sont sur la table. Augmenter les revenus communaux en créant de nouveaux logements? Augmenter les surfaces disponibles pour nos associations? Quid alors de l'accessibilité? Attendre des jours meilleurs pour les finances communales pour permettre une extension des locaux? Inclure la très grande cave dans cette rénovation pour aussi y proposer de nouveaux espaces notamment d'exposition?

Les idées ne manquent pas.

Promenons-nous dans les bois

Ce jour-là, le samedi 28 octobre, le temps n'était pas formidable. Nuageux, gris, très frais mais sans pluie. Le rendez-vous était pris au milieu des bois entre les membres du Conseil Municipal et les représentants de l'ONF en charge de notre forêt communale.

Messieurs Marc BACHER et Jonathan VIERLING, techniciens forestiers, ont commencé par présenter un premier bilan de l'année en cours qui montre que les différents objectifs sont en passe d'être atteints. Les coupes ont été réalisées et les ventes se sont concrétisées avec des prix corrects. Vos élus se sont ensuite fait expliquer les prochains travaux prévus dans le cadre de la gestion forestière du village. Des coupes seront réalisées dans la parcelle 13. Pour que ceux-ci puissent être effectués dans de bonnes conditions, des aménagements préalables devront être réalisés. Ainsi une plate-forme de stockage sera créée pour permettre la dépose des bois fraîchement abattus, en attente de transfert vers leurs lieux de transformation.

Au cours de la matinée, que ce soit au détour d'un chemin ou à l'occasion d'une halte, la balade a souvent pris l'allure d'une leçon de chose. Différence entre

épicéas, sapin, douglas, pourquoi privilégie-t-on des coupes par rapport à d'autres? Abattage d'arbres malades ou de plants arrivés à maturité, comment telle ou telle essence originaire d'Amérique du nord se retrouve là avec un ou deux spécimens sur toute une parcelle... Bref, une sortie particulièrement riche en informations sur la gestion forestière, le plan d'aménagement, le maintien de la biodiversité, les travaux et coupes, pour une gestion durable des espaces forestiers.

Prochain rendez-vous dans les bois, sans doute au courant de l'année 2018, pour voir ce qui s'apparente à un véritable chantier installé dans les bois.



Concours des maisons fleuries

Vos élus sont unanimes: il est important de maintenir le concours des maisons fleuries.



C'est d'autant plus important que ceux qui font l'effort de fleurissement de leur domicile le font

souvent avant tout pour eux, mais au-delà pour leur rue, leur quartier. Il est alors important de leur indiquer que cela se remarque et que cela est bon pour l'image du village.

Le choix de vos élus de faire aménager les espaces verts communaux, notamment ceux aux abords du rond-point, mais pas que, s'impose alors comme la volonté d'entretenir un cadre de vie agréable dans le respect de l'environnement. C'est bien pour nous au quotidien, mais c'est aussi bien aux yeux des visiteurs et passants qui découvrent un village accueillant. C'est également une suite logique à la démarche de protection de l'environnement dans laquelle la commune s'est engagée en ne traitant plus ses espaces publics avec des produits phytosanitaires.

Cette année, la volonté de vos élus de rendre notre cadre de vie plus agréable a reçu un soutien inattendu pour lequel vos élus ont décidé de réserver un prix symbolique: Le prix de l'humour horticole pour la remise en herbe du talus recouvrant les boues sur le site de l'ancienne usine Steinheil.

Drôle d'herbe... Là une sorte de ray-grass Haut-Bruchois qui semble pouvoir résister au piétinement, à la pluie, à la neige, au soleil, voire même aux engins de tonte. Il est même probable qu'aucun mammifère ne s'aventure par-là tellement l'herbe est aussi peu verte que peu engageante. L'embellissement du village par l'humour c'est top !

C'est au cours de la réunion publique de février que seront récompensés les lauréats 2017 dont voici la liste :

- | | |
|--|---------------------------|
| - M. KERN Laurent et M ^{me} COLLETA | 5 rue Pierre Marchal |
| - M. HAEFFELE André | 10 C rue du Château |
| - M. et M ^{me} Hisler Charles | 16 A rue du Haut-Bout |
| - M. FOND Sylvain | 1 B rue des jardins |
| - M ^{me} CLAULIN Frieda | 33 rue de Schirmeck |
| - M ^{me} MARCHAL Anne-Marie | 1 rue Nicolas Wolff |
| - M. et M ^{me} MAHDI Nasser | 4 rue des Roches Blanches |
| - M ^{me} MATHIEU Marie-Louise | 37 E rue de Schirmeck |
| - M. HAZEMANN Lilian et M ^{me} SCARPITA | 1 rue Madeleine Brûlé |
| - M. et M ^{me} BACHER Pierre | 4 rue Gustave Brion |
| - M. et M ^{me} WERLY Grégoire | 9 rue du Banbois |
| - M. et M ^{me} GROHENS Jean | 26 rue des Déportés |
| - M ^{me} HAEFFELE Germaine | 48 rue des Déportés |
| - M. et M ^{me} GIRARDIN André | 18 rue des Déportés |
| - M ^{me} ROHR Gisèle | 10 rue des Déportés |



AFP le MESIS

Dans les numéros 33 et 34 de **Trait d'Union**, nous avons évoqué les coupes de résineux, le bûcheronnage, transformation des grumes, le bois énergie, l'exploitation des feuillus etc... Il restait à réaliser le nettoyage du Mesis.

Ce travail fut réalisé, pour l'essentiel, de fin juin à début juillet 2017. Il restait une parcelle dans la partie sud qui a été traitée durant la dernière semaine du mois de septembre.

Bien entendu, **Trait d'Union** s'est rendu sur place afin de vous informer à propos de ce nettoyage, notamment en vous présentant quelques photos.



Chenillard en pleine action de défrichage.

C'est l'entreprise KRETZ, d'Osthouse, qui a effectué ce travail avec un gros engin sur chenilles. Le conducteur nous donne quelques informations concernant les caractéristiques de cette machine.

« Ce broyeur forestier **AHWI RT 400**, se nomme également dans la profession Chenillard, dû au fait qu'il est équipé d'un train de roulement de chenilles de 600 mm de largeur. La puissance du moteur est de 420 cv, avec un couple de 2000 nm, c'est énorme. Transmission innovante du coupleur hydraulique réglé électroniquement permettant la pleine transmission de puissance sur les broyeurs. Le poids total est de 24,650 t.

Les **Broyeurs**, c'est l'outil d'un poids de 4,350 t fixé à l'avant du chenillard, et constitué d'un rotor comportant 7 rangées de 8 dents, en alliage de carbure de tungstène. Ces 56 dents de taille respectables, vont tourner sur le rotor à la vitesse de 1300 tours/minute et déchiqueter tout ce qu'elles trouvent sur leur passage. »

Attention, prévient encore Frank, « pour les spectateurs, il faut rester à plus de 20 m de distance de l'engin en situation de travail. En effet les projections sont nombreuses et peuvent être dangereuses. »



Photo prise depuis la partie centrale de l'AFP et orientée au Nord.

C'est certain, d'autant plus que nous assistons avec intérêt au travail de cette machine qui semble se jouer de toutes les difficultés du terrain. L'élimination et le concassage des déchets forestiers en certains endroits, les broussailles, le rognage des nombreuses souches, tout cela disparaît après le passage du chenillard. Tous ces déchets sont transformés par le rotor en biomasse et deviendront terreau et de ce fait, enrichissent et fertilisent la terre de l'AFP.

Nous voyons devant nous se transformer un espace Forestier en espace Agricole.



Chenillard en train de broyer une souche.



Opération broyage

Les déchets verts représentent plus de la moitié des apports en déchetterie. Un rapide sondage parmi les membres du Conseil Municipal indique que vos élus sont bien dans la moyenne.

En discutant, certains ont expliqué que leurs apports sont aussi ceux de leurs voisins, plus âgés, moins enclin à se rendre à la déchetterie, parce que pas forcément équipés ou simplement disposés à faire le nécessaire.

Partant de ce fait, le groupe de travail « animation » s'est demandé s'il n'y avait pas là une opportunité... Celle de créer une action au service de tous, tout en permettant de réaliser une opération bénéfique pour l'environnement et les finances communales.

Concrètement, au printemps, à une période et selon des modalités qui restent à préciser, une grande collecte de déchets verts sera organisée. Le but, vous permettre de vous débarrasser de vos résidus de taille, de tonte ou de premiers semis pour les collecter puis les broyer et/ou les composter pour ensuite pouvoir utiliser, ce qui sera ainsi produit, au bénéfice des plantations municipales. Un petit peu comme si tout le

monde participait à l'aménagement des espaces verts communaux. Ici, la terre pourra être amendée de compost, là du paillage pourra être réalisé grâce aux derniers broyats. Une sorte de recyclage local en circuit très court. C'est à la mode, mais ce sera aussi le moyen de créer du lien entre tous les participants, tout en réalisant une opération solidaire.

Il faudra s'inscrire en temps et en heure. Un rendez-vous vous sera fixé pour passer prendre vos déchets verts chez-vous.

Préparons le terrain...

Le paillage est le meilleur allié du jardinier, car il permet de gagner du temps. On estime qu'une demi-heure passée à pailler évite cinq heures à désherber, à arroser, à bêcher, sarcler, biner. Le paillage apporte de l'humus, améliore la structure du sol, retient l'humidité, évite la pousse des indésirables, protège les plantes du gel et des fortes chaleurs et crée un abri pour les animaux auxiliaires du jardin.

Rendez-vous au printemps !

Mairie changement d'adresse temporaire

Du 1^{er} mars au 1^{er} novembre, la Mairie déménage.

En raison des travaux de réhabilitation de l'actuel bâtiment, la Mairie sera transférée au Château des Espagnols au 16, rue de Schirmeck. Il s'agit de la villa à côté de l'Ecole Maternelle.

Si le changement de lieu ne devrait pas affecter le fonctionnement des services administratifs, ceux-ci auront tout de même besoin d'un temps d'adaptation... Avec un peu de compréhension, tout devrait bien se passer.



Rothau.fr fait peau neuve

Coincidence de calendrier peut-être, mais au final c'est le bon moment !

Le bon moment pour vous présenter la nouvelle version du site internet de la commune, accessible par rothau.fr mais aussi par rothau.alsace. Cette nouvelle version, plus moderne et plus dynamique, correspond mieux à l'état d'esprit du moment. Et surtout, cette version arrive à point nommé pour vous permettre d'obtenir des informations ou d'entamer des démarches, alors même qu'un léger flottement pourrait se faire ressentir dans le fonctionnement des services, dû au changement de local administratif.



Fête foraine

Deux nouvelles attractions installées cette année ont contribué à la réussite de cette nouvelle édition.



Le ciel n'a pas toujours été de la partie, mais dans l'ensemble, tout le monde était content. Depuis quelque temps maintenant, les « métiers » installés par les artisans forains forment un bel équilibre. Il y en a pour tous les âges. Petits et grands peuvent venir partager de bons moments de détente au cœur du village pour ce qui reste une des plus importantes animations de notre cité.

Cette année encore, l'inauguration a donné lieu à un moment très convivial. Toujours avec le soutien de la Boucherie Hauschka, du Restaurant de la Place et de l'enseigne « Au bon pain », cette fin d'après-midi festive marque, comme chaque année, le début d'une grande semaine de présence des forains. Cette année, certains de vos élus ont testé l'une des nouvelles attractions. Têtes en haut, têtes à gauche, à droite et une sensation incroyable sur cette balançoire géante.

Ailleurs, sur la place, les plus petits d'entre-nous pouvaient voyager sur des manèges plus traditionnels en avion, voiture de course ou camion de pompiers. Les années passent et les rêves d'enfants se ressemblent...



Liste électorale

La date limite pour votre inscription sur la liste électorale de la commune est fixée au 30 décembre de cette année.

Donc, si vous ne faites pas la démarche de vous inscrire personnellement avant cette date il ne vous sera pas possible de participer aux scrutins de l'année 2018, sauf que les prochaines élections ne seront pas avant 2019 pour les Européennes.

Pourquoi attendre? Profitez de la permanence du 30 décembre pour venir en Mairie avec un justificatif de domicile et une pièce d'identité. De 8 à 10 heures seulement, mais bien suffisant, pour cette démarche citoyenne que vous pouvez toutefois effectuer tout au

long de l'année en vous présentant à l'accueil de votre Mairie préférée.



Balade thermique

L'espace Info Energie et la commune de Rothau organisent, cet hiver une balade thermique, le 20 février 2018, afin de vous permettre de faire des économies sur votre facture d'énergie de façon originale!

Cette animation, gratuite et ouverte à tous (sur inscription), se déroule sous forme de balade nocturne avec une caméra thermographique permettant de visualiser les pertes de chaleur de vos maisons, au travers des murs, toitures, fenêtres et portes!

Accompagnés d'une conseillère de l'Espace Info Energie du Pays Bruche Mossig Piémont, vous pourrez identifier les forces et faiblesses de votre logement: ponts thermiques, tassements d'isolants et problèmes d'étanchéité... autant d'informations sur les bâtiments que permet de détecter la caméra thermique lors de cette balade.

L'objectif final étant de vous accompagner dans vos démarches d'amélioration de l'habitat et de votre confort.

Cette balade sera également un moment de convivialité et de partage, durant lequel vous aurez la possibilité de poser vos questions à une conseillère info énergie.

Pour vous inscrire n'hésitez pas à contacter la mairie.

Bien que ces images permettent de donner des informations sur les déperditions énergétiques des logements, il ne s'agit en aucun cas d'une étude thermique exhaustive.



Réforme du PACS

À compter du 1^{er} novembre 2017, les déclarations des Pactes Civils de Solidarité seront enregistrées par les officiers de l'état civil, donc par les Maires, et non plus auprès des greffiers du tribunal d'instance. Cette réforme fait suite à la loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle.

Un pacte civil de solidarité est un contrat conclu par deux personnes majeures, pour organiser leur vie commune. Les partenaires liés par un PACS s'engagent à une communauté de vie, ainsi qu'à une aide matérielle et une assistance réciproque. Si les partenaires n'en disposent autrement, l'aide matérielle est proportionnelle à leurs facultés respectives. Les partenaires sont tenus solidairement à l'égard des tiers des dettes contractées par l'un d'eux pour les besoins de la vie courante.

L'organisation de cette vie commune est définie par la convention du PACS, ce document formalise la volonté des partenaires. Ce document est enregistré par

l'officier de l'état civil de la commune de résidence des partenaires, après vérification de leur identité et de leur capacité juridique. L'enregistrement du PACS peut également se faire auprès d'un notaire. Par la suite, celui-ci peut également être modifié ou dissous, la démarche se fait toujours auprès de l'officier de l'état civil ou du notaire où le PACS a été enregistré.





Réception annuelle municipale

Le 2 février 2018 à 19 heures au Royal

Bilan 2017, projets 2018, informations et discussions

Certificat d'hérédité

Le certificat d'hérédité n'est plus délivré par notre service administratif.



En effet, suite à la LOI n° 2015-177 du 16 février 2015 relative à la modernisation et à la simplification du droit et des procédures dans les domaines de la justice

et des affaires intérieures, une attestation signée par l'ensemble des héritiers suffit. Celle-ci vous permet :

- d'obtenir le débit sur le solde des comptes bancaires du défunt afin de régler les actes conservatoires dans la limite de 5000 €. Pour cela, vous devez présenter des justificatifs à l'établissement financier (factures, bons de commande des obsèques ou avis d'imposition).
- d'obtenir la clôture des comptes du défunt et le versement des sommes y figurant, dès lors que le montant total des sommes détenues par l'établissement est inférieur à 5000 €.

Nos services vous délivreront toujours un modèle de cette attestation pour faciliter vos démarches.

Changement de trésorerie

Au 1^{er} janvier 2018, transfert d'une partie de l'activité de la trésorerie de Schirmeck sur le Service des Impôts des Particuliers de Molsheim.

À compter du 1^{er} janvier 2018, la trésorerie de Schirmeck deviendra une trésorerie spécialisée dans la gestion de toutes les opérations relatives aux créances des collectivités locales (paiement des factures d'eau, d'assainissement, de loyers communaux...).

Par conséquent, les opérations relatives au recouvrement des impôts (paiement, demande de délais de paiement et renseignements divers concernant l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la taxe foncière,...) seront assurées par le service des impôts des particuliers (SIP) de Molsheim.

Cette réorganisation de services concerne les communes de Barembach, Bellefosse, Belmont, Blancherupt, Bourg Bruche, La Broque, Colroy la Roche, Fouday, Grandfontaine, Lutzelhouse, Muhlbach sur Bruche, Natzwiller, Neuviller la Roche, Plaine, Ranrupt, Rothau, Russ, Saales, Saint Blaise la Roche, Saulxures, Schirmeck, Solbach, Urmatt, Waldersbach, Wildersbach et Wisches.

Vous pouvez aussi effectuer un grand nombre de démarches en vous connectant sur le site www.impots.gouv.fr ou contacter les services suivants par téléphone ou par courriel :

Centre Prélèvement Service (CPS):

Mél. : cps.strasbourg@dgfip.finances.gouv.fr

- 0 810 012 010* pour la gestion des paiements de vos impôts

Centre Impôts Service (CIS):

- 0 810 467 687* pour toutes vos questions relatives aux impôts

(* 6 centimes d'Euro par minute plus le prix normal de l'appel)

Coordonnées:

Service des impôts des Particuliers (SIP) de Molsheim,
20 rue Gaston Romazzotti, BP 26165

67125 Molsheim Cedex

- 03 88 47 98 47

Mail : sip.molsheim@dgfip.finances.gouv.fr

Horaires d'ouverture:

Lundi, Mardi et Jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h,

Du coup, le Centre des Finances Publiques de Schirmeck ne reste que pour la gestion des finances territoriales, Communauté des Communes, Communes, SIVOM, SIVU, AFP, etc... Jusqu'à quand ?

Le mot de la police municipale

L'hiver est là, avec ses chutes de neige. Chaque année, c'est le même scénario: voiture, rue et trottoirs sous une épaisse couche. Si les flocons sont appréciés par les enfants, et même par certains grands, ils peuvent être un élément dangereux et entravant le quotidien.

À qui incombe la responsabilité de déneigement du trottoir? Êtes-vous responsable en cas d'accident? Que dit la loi concernant le déneigement?

En période de froid et de neige, un trottoir non entretenu peut s'avérer être très vite dangereux pour les piétons. Il existe des règles, loi et mesures pour éviter ce problème: l'article L.2212-2 du code général des collectivités territoriales dit: « La Police Municipale du Maire a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté et la salubrité, tout ce qui concerne la commodité (...) du passage dans les rues, places et voies publiques, ce qui comprend le nettoyage (...). »

Dans certaines communes, les maires imposent dans un arrêté le déneigement du trottoir aux riverains. Cet arrêté comporte souvent une liste d'actions à mettre en œuvre en cas de chutes de neige. C'est le cas à Rothau depuis le 1^{er} octobre 1967 et rappelé dans l'arrêté du 15 novembre 2017. (Consultable sur www.rothau.fr)

Qui est responsable?

L'arrêté municipal étant engagé, les obligations sont appliquées aux propriétaires ou au(x) locataire(s) si le bien est loué. Dans le cas d'un immeuble, les obligations sont dirigées vers le syndicat de copropriété.



Que se passe-t-il en cas d'accident?

Un riverain ne respectant pas l'obligation de déneiger devient responsable en cas d'accident. Si un piéton est victime d'une chute sur le trottoir bordant son domicile, la responsabilité du riverain sera engagée. L'article R610-5 du code pénal stipule: « La violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de Police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1^{re} classe. » En cas de blessure grave, le riverain peut être condamné à verser des dommages et intérêts.

Nous entendons déjà la réflexion ici ou là: « oui mais... Qu'en est-il du grand père ou de la grand-mère qui ne sont plus en état de faire? Une réponse simple: A Rothau, la solidarité existe encore alors aidons nos anciens comme eux l'ont fait avant nous!

Si les propriétaires ou locataires remplissent leurs obligations, le résultat recherché en matière de sécurité et/ou de salubrité sera atteint.

Tout citoyen est acteur en matière de sécurité et salubrité envers lui-même et envers autrui.

Dans le même registre, dans le prochain numéro de Trait d'Union, nous aborderons ce que dit la loi concernant la végétation débordant sur la voie publique.

Des nouvelles de la Croix-Rouge

2017 a encore été une année pleine pour l'unité locale.

Sa nouvelle adresse est au 40 de la Grand'Rue où peuvent être déposés, sous le petit appentis, les sacs de vêtements, chaussures, tissus et accessoires collectés. C'est là l'une des principales ressources de l'antenne locale. Merci pour vos dons. La vestiboutique est ouverte à tous, les deuxièmes samedis du mois de 8h30 à 11h30 mais aussi les lundis après-midi de 13h00 à 14h30.

2017 a aussi été l'occasion de participer à de nombreuses manifestations publiques ou privées (Course de Rosheim, cérémonie au Struthof, portes ouvertes à la scierie Siat, fête de Barembach, matchs

du Racing...). Par leur concours aux cérémonies patriotiques, ses membres ont souhaité remercier les communes de Schirmeck, La Broque et Rothau pour leur soutien.

Ce sont environ trente jeunes qui ont bénéficié, dans le cadre de l'opération Noël des enfants, d'un spectacle et d'un goûter au Royal Palace, partenaire privilégié de l'opération conduite avec les assistantes sociales du secteur.

En 2018, des formations aux gestes qui sauvent seront proposées. Le secourisme est l'affaire de tous, pouvoir sauver une vie est à la portée de chacune et chacun d'entre nous. Rejoindre les rangs de la Croix-Rouge est possible tout au long de l'année.

Cinéma le Royal et le jeune public

En 2016, le cinéma le Royal a accueilli 59 enfants en 4 séances...

C'est à partir de janvier 2017 que les séances sont devenues régulières avec 337 enfants accueillis, répartis sur 8 séances. (75 entrées pour « la sorcière dans les airs » et 66 pour « l'école des lapins »). Les films de courts métrages sont spécifiquement élaborés pour eux. C'est donc un dimanche matin par mois qui est réservé au jeune public. Ces séances sont parfois précédées par de petites animations en rapport avec le thème du film comme des séances de dessins ou de coloriages.

À partir du 17 décembre pour la projection d'« Ernest et Célestine en hiver », les animatrices de la

« Gaminerie » de Saulxures se proposent de venir une fois par trimestre pour une animation... les séances sont toujours suivies d'un goûter offert par le président de l'association Jean Dubois.

Depuis le début de l'aventure, parents et enfants sont fidèles au rendez-vous. Ces séances sont l'occasion pour les parents et les enfants de se rencontrer. De nombreuses enseignantes de maternelle et de primaire se retrouvent avec leurs enfants et leurs petits élèves pour partager avec les membres bénévoles du Royal, des moments de joies et d'émerveillement.

Prochaines séances :

- 17 décembre à 10h: « Ernest et Célestine en hiver »
- 7 janvier à 10h: « Le vent dans les roseaux »

Le Royal toujours...

En participation avec le Centre Européen du Résistant Déporté, et dans le cadre de la journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, le cinéma Le Royal propose le festival « nous et les autres, des préjugés au racisme » :

Programme (sous réserve de modifications) :

- Vendredi 16 mars 2018 à 20h30: « Qu'Allah bénisse la France »

- Samedi 17 mars 2018 à 17h: « Il a déjà tes yeux »
- Samedi 17 mars 2018 à 20h30: « Hypocrate aux enfers »
- Dimanche 18 mars 2018 à 17h: « Le petit étranger » et « Le vilain petit canard »
- Lundi 19 mars 2018 à 20h30: « Devine qui vient dîner? »
- Mardi 20 mars 2018 à 20h30: « Spartacus et Cassandra »
- Mercredi 21 mars 2018 à 20h30: « 12 years a slave »

Le Royal encore...

L'association MIRA (Mémoire des Images Réanimées d'Alsace) propose, en partenariat avec l'association Cinéma Le Royal une soirée: Rothau Années 50 et 60.

Le cinéma Le Royal a décidé de s'associer à nouveau à cet événement. La dernière édition avait été forte en émotion particulièrement pour les anciens employés de l'usine Steinheil présents dans la salle et qui ont, par écran interposé, revécu quelques minutes de leur passé. L'édition 2018 se propose d'aborder un thème plus large que le passé industriel de la commune, en espérant collecter des films d'actualités, des films d'archives autour des activités économiques locales mais aussi des films peut-être plus personnels montrant les activités sociales, culturelles ou encore touristiques à Rothau dans les années 50/60.

À l'entracte, des glaces seront offertes par des ouvreuses, pour faire comme dans ces années-là. A l'issue des projections, un pot de l'amitié vous sera

proposé pour peut-être poursuivre par la discussion ce moment d'échanges à propos de notre patrimoine commun qu'est la mémoire locale.

Les places disponibles seront limitées à la capacité d'accueil de la salle et les entrées seront payantes aux tarifs habituels.

Donc, pour l'occasion, appel est lancé à toutes les personnes qui sont en possession de documents; cartes postales; films; photos; histoires, etc... afin de préparer une belle soirée.

Pour transmettre vos propositions ou vos documents, merci de prendre contact avec l'association par exemple par e-mail en écrivant à cinemaleroyal@gmail.com ou en contactant un des membres de l'association. Vos documents vous seront intégralement restitués après usage.

Le cinéma Le Royal remercie, d'ores et déjà, toutes les personnes qui s'associeront à ce projet pour que cette soirée soit: une SACREE SOIREE.

Une belle affluence à la projection du film « L'intelligence des arbres » projeté au Royal le 28 novembre...



Des notes de musiques aider une âme à s'envoler...



Les eaux envahir différents endroits de la commune lors des précipitation de la dernière quinzaine du mois de novembre.

Un repli stratégique dans la salle des fêtes de La Broque à l'occasion de la commémoration du 11 novembre pour laquelle, là aussi, le ciel s'est vidé.





La mise en relief de la **vitesse** des voitures à la sortie sud du village.

L'**entretien des voies de chemin de fer** alors même que les trains entre Saint-Dié et Sâles roulent au ralenti faute d'entretien...



Un camion apparaît comme illustration de la Mairie en cherchant « **mairie de rothau** » dans un célèbre moteur de recherche. Trop fort cet internet qui représente la vraie vie. Là ce n'est vraiment pas du virtuel !



Le **plateau affaissé du rond-point en venant de la rue des déportés** reprendre sa forme initiale ou presque puisque celui-ci est moins agressif qu'auparavant.

Maison de retraite

Voici quelques mois, Trait d'Union vous donnait des nouvelles du possible devenir de la maison de retraite de Rothau.

Si notre propos indiquait que les relations avec l'organisme gestionnaire de cet établissement ne permettaient pas vraiment à vos élus d'avoir les tenants de la situation, la conclusion de l'article indiquait clairement l'attention que ceux-ci porteraient au devenir des résidents et du personnel.

Ce message avait immédiatement fait réagir la directrice de l'établissement. Celle-ci faisant part de son incompréhension face à ce message qui, pour elle, était choquant et totalement faux; elle-même ayant toujours eu une volonté avérée de transparence.

Nous parlions bien de l'organisme gestionnaire de l'établissement qui a fini par réagir officiellement en nous proposant de publier le point de vue de Monsieur Franck DESCOTES, Directeur Général du Groupe ODELIA propriétaire de la maison de retraite de Rothau dont nous reproduisons ici l'expression.

« Concernant l'historique, la communication est assez claire, il me semble. Nous avons été « menés en bateau » par l'ARS au gré des changements de directeurs.

Il est clair qu'il y a d'énormes besoins dans la vallée. Notre projet d'un établissement de 80 lits à Rothau aurait répondu à ce besoin. Les plans étaient faits, le financement obtenu depuis 2007.

Nous n'aurions jamais racheté cet établissement s'il n'y avait eu de la part des autorités des engagements pris de nous accorder les crédits nécessaires à la médicalisation d'un établissement de 60 à 80 lits minimum.

Par la suite, la commission de sécurité, qui a toujours émis un avis favorable, a émis une réserve concernant un deuxième poste de nuit.

Nous avons, à plusieurs reprises, demandé à l'ARS et au Conseil départemental le financement de ce poste, sachant, qu'étant habilité à 100 % à l'aide sociale. Outre le fait d'être financé par l'assurance maladie (ARS), ce poste doit être autorisé. Nous ne pouvons créer de poste sans leur accord.

Nous n'avons jamais obtenu cet accord, car les financements ne sont pas disponibles.

Nous nous trouvons donc confrontés à un établissement qui n'est plus adapté à recevoir un public aussi dépendant et pour lequel un agrandissement est le seul moyen d'absorber le coût de la rénovation. L'ARS exige une taille de 80 lits minimum et ne veut plus d'établissements de 22 lits (clairement dit), mais ne nous autorise pas l'extension car elle n'a pas les crédits pour financer les soins.

Les pompiers qui demandent un poste de plus la nuit, l'ARS et le département qui ne veulent pas l'autoriser, car ils ne peuvent le financer...

Vous comprenez mieux que nous n'avions pas le choix de céder nos autorisations de lits à une autre association locale et fermer définitivement l'EHPAD de Rothau.

La difficulté, que les gens ne comprennent pas toujours, est qu'en statut associatif habilité à 100 % à l'aide sociale, nous jouons la carte de l'humanisme et du social, qui sont les valeurs de l'association Odélia, mais nous ne sommes à aucun moment maître du jeu sur les décisions. Nous devons avoir l'aval des autorités dès qu'il y a une implication financière. »

Voilà donc qui est clairement exposé et qui a le mérite de remettre les pendules à l'heure. Quand le message passé n'est pas le bon, il est bon de rectifier le tir !

Odélia nous l'assure, l'établissement est bénéficiaire depuis des années. Pas de manière extraordinaire mais tout de même. D'où la décision de l'ARS (Agence Régionale de la Santé) de rationaliser les « lits »

La suite est encore plus claire. Nous reproduisons ci-dessous la communication officielle conjointe entre le Groupe Odélia et l'ABRAPA concernant l'EHPAD de Rothau



HISTOIRE ET CONTEXTE

En 2007, l'association ODELIA, dont le siège est à Lyon, a racheté l'établissement « L'Orée des Bois » à Rothau avec le projet de restructurer et agrandir cet établissement. Ce projet d'agrandissement, initialement prévu pour 84 lits puis ramené à 60 lits, condition essentielle de la pérennité de l'établissement, avait été élaboré en lien étroit avec le Conseil Départemental et l'Agence Régionale de Santé. Le projet présenté avait reçu un avis favorable du Comité Régional de l'Organisation Sociale et Medico-Sociale en date du 26 octobre 2007, sous réserve de la capacité de l'Etat à financer les soins.

Un projet architectural abouti avait alors été présenté.

De nombreuses réunions se sont tenues, mais les crédits servant à financer les soins n'ont jamais été disponibles.

L'association Odelia a donc cherché d'autres solutions pour assurer le maintien de l'EHPAD L'Orée des Bois à Rothau: adjonction d'une résidence autonomie (anciennement Foyer Logement), d'une résidence service seniors, d'un Foyer d'Accueil Médicalisé...

Pour des raisons administratives et financières, aucun projet viable n'a pu se concrétiser.

Dans le même temps, la politique départementale et régionale s'est orientée vers le regroupement des établissements de moins de 80 lits afin, par la mutualisation des moyens, d'en assurer la pérennité.

REFLEXION SUR UN NOUVEAU PROJET

C'est dans ce contexte que nous avons rencontré les responsables de l'association ABRAPA qui gère 13 EHPAD dont un de 60 lits à Lutzelhouse, à 11 km de Rothau. Nous nous sommes rencontrés à plusieurs reprises, et avons pu constater que nous partageons les mêmes valeurs humaines et éthiques, ainsi que la même vision de l'accompagnement de nos aînés, œuvrant à préserver leur autonomie, tout en respectant leur choix et leur dignité.

Nous avons alors envisagé de céder l'établissement de Rothau à l'ABRAPA afin que les autorisations qu'ODELIA détient pour 22 places d'EHPAD soient transférées à l'ABRAPA et regroupées sur le site de Lutzelhouse. Ainsi, l'EHPAD de Lutzelhouse augmenterait sa capacité pour atteindre le seuil de 80 lits, en intégrant les 22 lits de Rothau, conformément aux souhaits des autorités.

C'est ainsi qu'avec l'aval du Conseil Départemental et de l'Agence Régionale de Santé, nous avons signé en date du 9 mai 2017 un protocole entre nos deux associations.

Mise en œuvre et calendrier

Le protocole prévoit, outre les modalités administratives, matérielles et financières, le transfert des salariés et des résidents de l'EHPAD.

Concernant les résidents de l'EHPAD, tous ceux présents à la date du transfert auront automatiquement une place réservée dans l'EHPAD de Lutzelhouse. Ainsi, et seulement s'ils le souhaitent, ils déménageront donc dans cet EHPAD. ODELIA et l'ABRAPA prendront en charge le déménagement. Ce transfert sera préparé en amont avec les résidents et

leur famille, par des rencontres avec le personnel et des visites de l'EHPAD de Lutzelhouse, afin que chacun puisse vivre ce changement important de la manière la plus sereine possible.

Concernant les salariés, et conformément au droit du travail, tous les contrats de travail ODELIA en vigueur seront automatiquement transférés à l'ABRAPA. Des échanges avec l'EHPAD de Lutzelhouse auront lieu bien



en amont, des visites des lieux également, pour préparer cette transition et favoriser l'intégration des équipes. D'ores et déjà, les deux EHPAD ont convenu de commencer à travailler ensemble.

Concernant le calendrier, celui-ci est tenu par les travaux d'extension nécessaires sur le site de l'EHPAD de Lutzelhouse, afin de créer 22 places supplémentaires. Ils devraient débiter avant la fin 2017 et se terminer à l'été 2019 pour un transfert à l'automne 2019.

Pendant la période transitoire, ODELIA continuera de gérer l'établissement normalement.

Devenir du site de ROTHAU

L'association ODELIA, qui gère plusieurs autres EHPAD, restera propriétaire du site. Une réflexion est actuellement menée sur son devenir.

Le 1^{er} septembre 2017

Pour ODELIA,

Léandre BORBON,

Président

Pour l'ABRAPA

Jean-Jacques PIMMEL,

Président



Panorama d'une 6^e saison réussie



Voilà déjà une sixième saison qui se termine pour la Famille Vandembroucke. Six années consacrées au développement de leur activité au camping du village.

Si l'incertitude sur leur réussite nourrit encore quelques commentaires, force est de constater que ceux-ci peuvent être classés au rayon des clabaudages et c'est tant mieux! D'autant que, de plus en plus de clients arrivent chez eux, sur les recommandations de certains d'entre-nous. Que ce soit pour un mariage, une fête de famille, des anniversaires mais aussi pour se retrouver pour les vacances, nous sommes de plus en plus nombreux à proposer à nos visiteurs de séjourner au camping, en chalet ou pas. Il arrive même que des réservations soient faites pour de courts séjours de professionnels intervenants sur le secteur et à qui les installations, la qualité d'accueil et la convivialité du Bord de Bruche ont été vantées.

forme de fierté de voir ces gens être bien ici, et du coup, un discours positif qui permet à tous de partager cette adresse bien au-delà de notre Alsace.



Au fil des jours, de nombreux contacts ont aussi été noués entre campeurs et villageois. « Des rencontres se sont faites au marché, une autre fois pendant une balade en forêt » indique Danielle qui ajoute aussitôt « de même pendant certaines animations organisées au camping et auxquelles se sont jointes des personnes du village ». Une sorte de cercle vertueux: des gens arrivent au camping et s'y sentent bien, des échanges s'instaurent avec des villageois qui ressentent une



Actuellement, ce sont quatre chalets qui sont disponibles à la location. Un cinquième est en cours d'aménagement malgré les aléas climatiques du moment. Les premiers locataires sont attendus pour début 2018.

Alors, soyons heureux du devenir de cet espace mais plus encore, de la réussite de cette famille. Avec autant de projets personnels que professionnels, il va sans dire que nous aurons encore de nombreuses occasions de vous donner de leurs nouvelles.



Dans nos écoles...

Nous vous proposons de faire le point sur la composition des équipes pédagogiques de nos écoles.

A la maternelle :

- M^{me} SALMON Véronique (Petite Section et Moyenne Section)
- M^{me} HASSENFRTZ Pauline (Petite Section et Grande Section)
- M. ROICOMTE Christian (Grande Section et CP)

A l'élémentaire :

- M^{me} BRENDLE Marine (remplaçante de M^{me} Schwartz Sandy, directrice, en congé maternité) CE1 et CM1
- M^{me} ZIMMERLE Mélanie (assure la décharge de direction)
- M. STRAUMANN Guillaume (CE1 et CE2)
- M. DORNINGER Thibault (CM1 et CM2)
- M^{me} SCHARSCH Hélène (qui renforce l'équipe les lundis et mardis)

Comme le poste de « maître + » octroyé l'an dernier a été supprimé, Monsieur SCHANTE, inspecteur de l'Education Nationale, a affecté un enseignant remplaçant deux jours par semaine pour renforcer l'équipe pédagogique. Il s'agit de Madame Hélène SCHARSCH. La mobilisation locale, notamment des parents d'élèves sur l'année scolaire dernière n'aura malheureusement eu qu'une portée toute relative, dommage. Bon à prendre, mais finalement « reculer pour mieux sauter ».

Merci à ce petit groupe de dames

qui, pour les fêtes, a décoré différents endroits du village, avec de la patience et de la bonne humeur.

Les oiseaux: de bons bio-indicateurs !

Le saviez-vous ?



AGIR pour la BIODIVERSITÉ



Voici ici reproduit avec l'aimable autorisation de la Communauté des Communes, un article de M Adrien BOILLOT, élève ingénieur agronome de l'ENSAIA de Nancy, accueilli ici afin d'y accomplir sa mission de stage consistant à travailler sur les valeurs paysagères et la biodiversité des prairies dans la vallée de la Bruche.

Plus précisément encore en procédant à un suivi ornithologique sur une cinquantaine de prairies.

Entre 1980 et 2010, les populations d'oiseaux des milieux agricoles ont connu un déclin de 52 % en Europe. En Alsace, 62 % des espèces d'oiseaux des milieux agricoles sont menacées ou quasi menacées (contre 43 % sur la France entière).

Les causes de ce déclin, et plus spécifiquement en plaine d'Alsace, sont nombreuses: périodes de fauche devenue trop précoce (pendant la nidification), utilisation excessive de pesticides, perte de diversité des paysages agricoles: disparition des haies, buissons et arbres isolés, augmentation des superficies en cultures annuelles et en monoculture, régression des prairies naturelles, disparition des milieux humides avec le drainage, irrigation, diminution des surfaces agricoles au profit de l'urbanisation.

Les oiseaux sont de très bons bio indicateurs et leur présence (en particulier la pie-grièche écorcheur, le tarier pâtre et le tarier des prés) est le reflet de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et d'un écosystème préservé (qualité du paysage, de l'eau...) et riche en biodiversité (plantes, insectes, araignées, oiseaux...) (voir les résultats du suivi ornithologique dans la vallée de la Bruche mené en 2016 à droite).

La fauche tardive a un effet positif sur la diversité floristique et sur le succès de la reproduction de certains oiseaux des milieux agricoles. En effet, dans le cas d'une fauche précoce, seules les plantes précoces auront eu le temps de finir leur cycle de reproduction. De même, les oisillons des oiseaux nichant au sol n'ont pas le temps d'apprendre à voler et risquent donc de se faire broyer par la faucheuse.

La diversité floristique a un effet positif sur la qualité gustative des fromages et de la viande. En effet, la présence de plantes aromatiques particulières donne de la typicité aux produits tels que fromages ou viande.

La diversité floristique a un effet positif sur la diversité en insectes, en araignées et en oiseaux. En effet, une bonne diversité floristique induit une période de floraison longue fournissant ainsi une nourriture généreuse pour les pollinisateurs. Les araignées et les oiseaux insectivores profiteront à leur tour de l'abondance d'insectes. De même, les innombrables graines servent de bon garde-manger pour les oiseaux granivores.



Pie-grièche écorcheur. Photo: Maurice MARCHAL.

Au printemps et en été, les buissons épineux (aubépine, prunellier, églantier, ronce) sont utilisés par bon nombre d'oiseaux pour y cacher leur nid dont l'espèce la plus représentative est la pie-grièche écorcheur. Mais ils constituent aussi une ressource alimentaire pour les pollinisateurs et à l'automne pour les espèces frugivores. Ils limitent en outre l'érosion, participent à un équilibre dans l'harmonie des paysages, stockent du CO₂, fertilisent le sol,...



Tarier pâtre. Photo: Maurice MARCHAL.

Les fossés et talus représentent des habitats important pour la faune; le tarier pâtre et autres oiseaux y construisent leur nid à même le sol. Une fauche trop précoce peut détruire ces nids, les oisillons et supprimer les insectes qui constituent leur garde-manger.



Tarier des prés. Photo: Maurice MARCHAL.

Le tarier des prés niche à même le sol dans les prairies de fauche contenant suffisamment de perchoirs (ombellifères, chardons...). Par conséquent, une fauche tardive (après le 1^{er} juillet) est nécessaire pour que les oisillons aient le temps d'arriver à l'envol et pour qu'ils puissent bénéficier des insectes pour se nourrir.

Du côté des oiseaux dans la vallée de la Bruche (résultats du suivi mené au printemps 2016)

700 ha ont été suivis (répartis en 46 sites) sur un total de 2 200 ha de surface agricole dans la vallée de la Bruche.

Le suivi a porté principalement sur 4 oiseaux bio-indicateurs :

- La pie-grièche écorcheur,
- Le tarier pâtre,
- Le tarier des prés,
- Le bruant jaune, autre espèce typique des milieux agricoles.

Les habitats des milieux agricoles de la vallée de la Bruche ont permis l'observation d'oiseaux bio indicateurs :

- 85 couples de pie-grièche écorcheur
- 16 couples de tarier pâtre
- 2 tarier des prés en halte migratoire
- 44 couples de bruant jaune

Sur environ un quart des sites suivis, aucun oiseau cible n'a été observé :

- Soit ces prairies n'abritent pas ou pas assez d'éléments paysagers (haies, arbres isolés ou buissons) et/ou sont mal exposées au soleil (le manque de soleil induit moins d'insectes pour nourrir les oiseaux) (8 sites) ;
- Soit ces prairies présentent un couvert arboré relativement dense et correspondent donc à un milieu plus forestier qui certes, n'accueille pas d'oiseaux typiques des milieux ouverts, mais qui profite aux espèces plus forestières et de lisière et qui présente bien d'autres intérêts écologiques (piège à CO₂, ombre pour le bétail, limitation de l'érosion, purification des

ressources en eau, fertilisation des sols, harmonie dans le paysage...) (4 sites).

Aucun tarier des prés nicheur n'a été observé cette année, contrairement aux années précédentes. De même, il y a eu moins de tariers pâtres observés cette année de manière globale en Alsace. En revanche, la pie-grièche écorcheur semble très bien se porter dans la vallée de la Bruche.

Au-delà des espèces cibles, l'inventaire a permis de dénombrer au total 71 espèces d'oiseaux au sein ou aux abords des prairies.

Conclusion :

Le suivi ornithologique réalisé ce printemps est le premier de cette ampleur dans la vallée. Il a permis d'obtenir un état initial, jusqu'alors inexistant dans la vallée. Cependant, ce suivi a été biaisé par un printemps très pluvieux qui a eu un impact sur toutes les espèces d'oiseaux. Ainsi, aucune conclusion définitive ne peut être tirée avant d'avoir suivi les mêmes populations d'oiseaux sur plusieurs années. Pour cela, un réseau d'ornithologues amateurs s'est constitué cette année avec l'aide de la LPO Alsace.

Sources : Communauté de Communes Vallée de la Bruche.



Bruant jaune. Photo: Maurice MARCHAL.

Ce document de deux pages nous a été remis lors de l'Assemblée Générale de l'AFP, par J-S LAUMOND. On peut y voir une conséquence du travail réalisé par l'association foncière pastorale car c'est un peu ce qui se passe dans la partie haute, au-dessus du MESIS, entre le chemin du milieu et le sentier Guy Brignon. A cet endroit subsiste une importante parcelle laissée à « l'état sauvage ». Elle est constituée en partie de broussailles, dont des épineux, de buissons et d'arbustes divers. Cet espace est devenu un habitat riche de sa bio-diversité. Par exemple, "la pie-grièche écorcheur" qui y niche au printemps et en été trouve là des taillis constitués d'épineux de types ronces et églantiers. Il faut savoir que ces épineux lui servent de garde-manger. En période d'abondance et pour nourrir sa progéniture, cet oiseau qui chasse des larves et des insectes divers accroche le surplus de nourriture sur les piquants de ces ronciers afin d'avoir de quoi subvenir aux besoins en période de disette.

Récré des aînés

Au mois de Septembre, nos aînés ont participé à leur première sortie. 45 personnes ont partagé le traditionnel repas de carpes frites à Scherwiller. Après ce moment convivial, le retour s'est fait en chansons dans le bus.

Prochaine sortie: les cochonnailles de Fouday, sans oublier le programme d'animation qui occupera une bonne partie du calendrier 2018.

A bientôt pour de nouvelles aventures...



Du côté des Religions...

Côté Catholique, la nouvelle composition du Conseil de Fabrique devrait être connue sous peu. Côté Protestant, les élections du 11 février 2018, devraient apporter quelques changements dans celle du Conseil Presbytéral.

À noter que les travaux à la Mairie ne permettant pas l'installation à cet endroit du bureau de votes, le scrutin sera organisé au presbytère protestant au 6, rue du Château de 9h à 12h.

Rénovation d'appartements à l'école.

Deux appartements sont actuellement en travaux pour une remise en location au cours de l'année 2018



Naissances



Zineb EL KABBACH	le 5 juillet
Hélène Loup-Rose PAGLIAI	le 6 juillet
Mila SCHWARTZ	le 21 juillet
Célian ANDRÉ	le 24 septembre
Hassan Abderahmane ERRAHALI	le 29 septembre
Kylian Dominique François CLAVELIN BENOIT	le 7 octobre
Bastien KERN	le 31 octobre
Valérian EBERLIN	le 10 novembre
Hamza Selim CEYLAN	le 13 novembre
Eline Catherine SCHEER	le 22 novembre

Mariages



Bertrand BITZNER et Elisabeth SCHOTT	le 8 juillet
Jean-Luc BANZET et Evelyne MERKEL	le 13 octobre
Jean-Luc SIMON et Anne DIEBOLD	le 16 décembre
Guy HISLER et Françoise VERET	le 22 décembre

Noces d'or



Robert et Paulette WIBERT	le 12 août
Jaime et Térésa BARRERA	le 18 août
Bernard et Denise MATHIS	le 16 septembre

Grands Anniversaires



Simone DUBOIS	92 ans
Emmy GRANDGEORGE	90 ans
Marie BOLLE	91 ans
Germaine LOISON	104 ans
Victor MANGIN	90 ans

Nos peines



Jérôme SUBLON	32 ans
Irène SCHEPPLER épouse FORT	88 ans
Françine Renée EMMENDOERFER épouse CONEDERA	84 ans
Gertraude Wilhelmina HENNING épouse GEIGER	97 ans
Pierre-Jean MAIRE	88 ans
Pierre-Michel VERLET	87 ans
Jeanne KERN	100 ans
Rose KNOEDLSEDER épouse GRISNAUX	86 ans
Colette Micheline CORCESSIN épouse REBAHI-KHEDIRI	80 ans
Georgette GRUNTZ épouse GUERQUIN	87 ans



Bonne et heureuse année

2018

CALENDRIER

DES MANIFESTATIONS 2018

Janvier

- le 12 – Récré des aînés
- le 14 – Paroisses : galettes des Rois
- le 25 – 1er anniversaire du Jardin des Droits l'Homme
- le 27 – Théâtre La Mesnie

Février

- le 02 – Réception municipale annuelle
- le 10 – ABC : carnaval
- le 11 – Fanfare : assemblée générale
- le 16 – Récré des aînés
- le 18 – Paroisse protestante : choucroute
- le 22 – Balade thermique

Mars

- le 03 – Paroisse protestante : concours belote
- le 09 – Récré des aînés
- le 11 – Paroisse catholique : concours belote
- du 16 au 21 – Cinéma Le Royal : festival
- du 21 au 29 – Fête foraine
- le 18 – « Rue du Château » : marché de Pâques
- le 24 – Fanfare : soirée dansante

Avril

- le 02 – ABC : vente de fromages
- le 13 – Récré des aînés

Mai

- le 1^{er} – Fanfare : aubade
- le 06 – Paroisse protestante : triathlon
- le 08 – Cérémonie commémorative
- le 18 – Récré des aînés
- du 26 au 27 – Fanfare : concert

Juin

- le 03 – Rothau en fête : marche gourmande
- le 15 – Récré des aînés
- le 21 – Fanfare : fête de la musique
- le 23 – Dusty boots : soirée du club
- le 24 – Kermesse protestante
- le 29 – ABC : fête des écoles

Juillet

- le 07 – Fanfare : tournoi pétanque
- le 14 – Fête nationale
- le 20 – Récré des aînés